



ARRETE N° 2025_0188

ARRETE PERMISSION DE VOIRIE TRAVAUX RUE JODON

- Vu la demande en date du 31 mars 2025 par laquelle l'entreprise GRDF, domiciliée 363 boulevard Marcel Paul 44805 Saint Herbain, représentée par Madame Hélène MARTINEAU demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public, rue Jodon à Villemandeur,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu le règlement général de voirie du 16/09/66 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
- Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1- Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : suppression de branchement gaz avec tranchée, au 12 rue Jodon à Villemandeur, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 - Prescriptions techniques particulières

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Après travaux, le domaine public sera remis dans son état initial.
Les cotes de niveau de trottoir doivent être respectées.
Le cheminement des piétons sera préservé, sécurisé et redirigé à l'aide d'une signalétique réglementaire adaptée.

DÉPOT

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (*accotement*).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

Article 3 - Sécurité et signalisation de chantier

L'entreprise GRDF ou l'entrepreneur par lui désigné devra signaler son chantier conformément à l'arrêté de police pris dans le cadre de la présente autorisation en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (*livre 1 – 8ème partie – signalisation temporaire*) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

Article 4 - Implantation ouverture de chantier et récolement

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une **durée de 12 jours**.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.
L'ouverture de chantier est fixée au 12 mai 2025.

Article 5 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration communale comme en matière de contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 - Validité et renouvellement de l'arrêté de remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 15 ans à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

Article 7 - Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa réception et de sa publication.

Fait à VILLEMANDEUR, le 31/03/2025



Date d'affichage : 31/03/2025

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de VILLEMANDEUR pour attribution

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Mairie de Villemandeur.

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5



N° 14023*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : **GRDF Agence Raccordement gaz** Prénom :
 Dénomination : Représenté par : **Hélène MARTINEAU**
 Adresse Numéro : **363** Extension : Nom de la voie : **Boulevard Marcel Paul**
 Code postal **44805** Localité : **SAINT HERBLAIN** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0607668929** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **helene.martineau @ grdf.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **12 RUE JODON**
 Code postal **45700** Localité : **VILLEMANDEUR**
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : **BL** Parcelle(s) : **218**

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres **SUPPRESSION DE BRANCHEMENT**

Date prévue de début d'application **13/05/2025** Durée d'application (en jours calendaires) : **10**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾	
Demande initiale <input type="checkbox"/> Prolongation <input type="checkbox"/> référence du permis de stationnement :	
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux <input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Grue <input type="checkbox"/> Etalage <input type="checkbox"/>
	Echafaudage <input type="checkbox"/> Mobilier urbain <input type="checkbox"/> Terrasses de café <input type="checkbox"/> Vente le long de la voie ou sur aire de service <input type="checkbox"/>
	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :
Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres	
des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres	
Aménagement d'accès ⁽²⁾	
Avec franchissement de fossé <input type="checkbox"/> : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres	
Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau :	
Sans franchissement de fossé <input type="checkbox"/> Largeur de l'aménagement _____ mètres	
Ouvrages divers ⁽¹⁾	
Travaux sur ouvrages existants <input checked="" type="checkbox"/> Installation nouvelle <input type="checkbox"/>	
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :	
Eau potable <input type="checkbox"/>	Eaux pluviales <input type="checkbox"/> GDF <input checked="" type="checkbox"/> Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/>
Eaux usées <input type="checkbox"/>	EDF <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :
Sous voirie	
Tranchée longitudinale	_____ 2 _____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres
Fonçage	_____ mètres
Sous accotement ou trottoirs	
	_____ 1 _____ mètres
	_____ mètres
	_____ mètres
Aménagement de surface ou équipements :	
Stationnement <input type="checkbox"/>	Arrêt bus <input type="checkbox"/> Passage supérieur ou inférieur <input type="checkbox"/> Équipements de la route <input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.	
1 - Pour toute demande	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} <input checked="" type="checkbox"/>	Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000 ^{ème} <input checked="" type="checkbox"/> ⁽³⁾ Photos <input checked="" type="checkbox"/>
2 - Pièces complémentaires par nature de demande	
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb	
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public	1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine	
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>	Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>	
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police	1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>
J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input checked="" type="checkbox"/>	
Fait à : . Le : L 31/03/2025	
Nom : MARTINEAU	Prénom : Hélène Qualité : Chargé d'Affaires MOAR ..

(3) Extrait cadastral ou équivalent



Mairie de VILLEMANDEUR
1, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

Agence Raccordement Gaz
363 bd Marcel Paul TSA 40605
44805, St Herblain

Interlocuteur : Hélène MARTINEAU
Tel : 09 69 36 35 34
e-mail : grdf-co-moar@grdf.fr

St Herblain, le 31 mars 2025

N° Affaire : 0201709988
N° PCE : 09509551358277

Objet : **demande d'occupation du domaine public**

Madame, Monsieur,

Nous sollicitons de votre bienveillance les autorisations et prescriptions nécessaires pour l'ouverture d'une fouille située en domaine public relevant de votre responsabilité, afin de répondre à la demande de :

Entreprise : **MAIRIE**

pour la suppression du raccordement situé :

**12 RUE JODON
45700 VILLEMANDEUR**

Après réception de votre accord et dès que les travaux projetés se concrétiseront, l'entreprise retenue engagera auprès de vos services les démarches d'information nécessaires qui lui incombent et réalisera le terrassement selon les dispositions particulières que vous aurez formulées.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Hélène MARTINEAU
Chargé d'affaires raccordement

Pièces Jointes : CERFA 12 RUE JODON.pdf
12 RUE JODON APS ADM.pdf

AVANT PROJET SOMMAIRE

CREATEUR AFFAIRE		Bellanger Justine
Interlocuteur :	CLIENT	M SILVERT EMMANUEL – MAIRIE DE VILLEMANDEUR
Nom du client		M SILVERT EMMANUEL – MAIRIE DE VILLEMANDEUR
Mail du client		s.silvert@mairie-villemandeur.fr
Tél du client		0681774686 / 0238071670
Adresse des travaux (n°,rue, commune)		12 RUE JODON 45700 VILLEMANDEUR
Année Construction*		Avant Juillet 1997
N° Affaire OSR		0201709988
Type pose de coffret		
Type d'affaire		SUPPRESSION BRANCHEMENT
<input type="checkbox"/>	Affaire GAZPACK	
<input type="checkbox"/>	Affaire ANTICIPGAZ	
<input type="checkbox"/>	Affaire GAZ EXPRESS	
SUPPRESSION DE BRANCHEMENT sur réseau MPB ACIER 48		
Géodétection à réaliser par LEBRETON		
LEBRETON => Géodétection + VT + terrassement		
AI45 => dépose du compteur + soudure le 15/05/2025		

MOAR/BERG		VAN DE MOOSDIJK Marion
Prestataire		LEBRETON
AI		AI 45
Téléphone MOAR		06 74 54 23 22
Email MOAR		GRDF-CO-MOAR@GRDF.FR
Date intervention AI		15/05/2025

<input checked="" type="checkbox"/>	Besoin visite technique prestataire
<input checked="" type="checkbox"/>	Besoin géodétection

Maîtrise d'Ouvrage Réalisation Branchements

Tél. Bretagne : 02 99 67 01 73
Tél. Centre Val de Loire : 02 51 80 04 10
Tél. Pays de Loire : 02 51 80 21 74



* si donnée connue

N° Affaire	Nom du client/interlocuteur	Adresse des travaux	Titulaire Affaire	Numéro de tél.
20170988	T EMMANUEL – MAIRIE DE VILLEM	12 RUE JODON 45700 VILLEMANDEUR	VAN DE MOOSDIJK Marion	06 74 54 23 22

GRDF

PHOTO 1 (Non contractuelle)



N° Affaire	Nom ou client/interlocuteur	Adresse des travaux	Titulaire Affaire	Numéro de tél.
201709988	EMMANUEL - MAIRIE DE VILLE	12 RUE JODON 45700 VILLEMANDEUR	VAN DE MOOSDUK Marion	06 74 54 23 22



PLAN CADASTRE

Parcelle 218 - Feuille 000 BL 01 - Commune : VILLEMANDEUR (45)



N° Affaire	Nom du client/interlocuteur	Adresse des travaux	Titulaire Affaire	Numéro de tél.
201709988	EMMANUEL – MAIRIE DE VILLE	12 RUE JODON 45700 VILLEMAMDEUR	VAN DE MOOSDIJK Marion	06 74 54 23 22



PLAN 2000 - Philéas



N° Affaire	Nom du client/interlocuteur	Adresse des travaux	Titulaire Affaire	Nom du tél.
20170998	RT EMMANUEL - MARIE DE VILLEMA	32 RUE JODON 45700 VILLEMANDEUR	VAN DE MOOSDUK Marion	06 74 54 23 22



PLAN 200 PROJET



SUPPRESSION DE BRANCHEMENT sur réseau MPB ACIER 48
 Géodétection à réaliser par LEBRETON
 LEBRETON => Géodétection + VT + terrassement
 AI45 => dépose du compteur + soudure le 15/05/2025

Envoyer la photo fouille ouverte

DESCRIPTION DES TRAVAUX :

SUPPRESSION DE BRANCHEMENT sur réseau MPB ACIER 48

Géodétection à réaliser par LEBRETON

LEBRETON => Géodétection + VT + terrassement

AI45 => dépose du compteur + soudure le 15/05/2025

ACTION PARTICULIÈRE LIÉE AU CHANTIER



Si un ouvrage gaz se trouve être en classe B ou C, faire une géodétection pour travailler en environnement classe A !

Nom et Co. Client:

URGENCE GAZ €
 Y compris dommages à ouvrage
0 800 47 33 33

Attention, le plan n'est pas à l'échelle, les DT-DICT restent obligatoires

